

Louis XVI

par

Charles BRIFAUT

En 1754, la France contemplant avec satisfaction deux berceaux élevés sur les premières marches du trône : un troisième y parut bientôt ; il renfermait un enfant qu'on croyait destiné à n'occuper un jour dans l'État que le rang de sujet. Heureux si la mort n'eût pas tranché les jours des jeunes princes ses aînés ! Mais le Ciel avait voué cet enfant à toutes les grandeurs et à toutes les misères. Rapproché du rang suprême par la fin prématurée de ses frères et de son père, Louis-Auguste, duc de Berry, devint Dauphin, titre qu'il ne devait plus quitter que pour celui de Roi : l'histoire y associe en pleurant le nom de martyr. Nous passerons avec rapidité sur son enfance paisible, sur son éducation incomplète, et sur mille détails intéressants peut-être dans une autre narration, mais dont l'importance trop secondaire se perd dans la gravité du sujet qui nous occupe. À peine oserons-nous arrêter notre attention sur les fêtes de son mariage avec

cette brillante et spirituelle archiduchesse d'Autriche, digne descendante des Césars, digne fille de l'intrépide Marie-Thérèse.

Accourue, au milieu des acclamations de deux peuples, dans la capitale du monde civilisé pour y chercher un sceptre et des hommages, qu'y trouva la nouvelle Dauphine ? Des malheurs et des scènes de sang, présage d'autres malheurs et de scènes plus sanglantes. Du moins la cruelle catastrophe qui jeta un voile si lugubre sur les premières journées de ce grand hymen, servit-elle à faire éclater les vertus des deux époux. Ces âmes royales ne respiraient que l'amour, ne connaissaient que la bienfaisance. Tous leurs jours étaient consacrés à secourir des infortunes ; tous les échos de leur palais répétaient les bénédictions du pauvre.

Ainsi s'écoulaient les jours de ce couple bienfaisant, lorsque Louis XV termina ce long sommeil d'honneur et de gloire qu'on est convenu d'appeler son règne. À ce monarque insouciant et inappliqué succéda un prince pénétré de l'étendue de ses devoirs et de la majesté de sa mission, un prince qui a rêvé le bonheur du peuple, et qui ne prend la couronne que pour accomplir ce beau rêve ; mais, en essayant de le réaliser, il va tout perdre, la couronne et la vie : la révolution approche.

La révolution ! Qui l'osera juger ? Qui pourra, d'une main ferme et impartiale, retracer cette sanglante époque, dont l'histoire conserve le souvenir comme du temps le plus funeste à l'humanité ? Nous Français, nous qui fûmes presque tous complices des erreurs ou victimes des excès de cette révolution monstrueuse, est-ce à nous qu'il est permis de dévoiler aux âges futurs et ses causes et ses effets, de la transporter, pour ainsi dire, toute vivante, avec son immense cortège de calamités, de folies et de crimes, devant le tribunal de la postérité, de la léguer à nos neveux telle que des pervers nous l'ont faite, comme un effrayant héritage d'expérience dont doit sortir à jamais le repos des peuples à venir ? Ou trouver parmi nous un homme qui lui soit étranger, qu'elle n'ait ni dépouillé, ni enrichi, ni enchanté de ses illusions, ni indigné par ses violences ? Ici, des yeux remplis de larmes la regardent avec horreur, et ne cherchent à travers les œuvres de sa puissance étonnante que les débris et les tombeaux dont elle a couvert la France. Là des mains ensanglantées, s'armant du tableau des abus et des fautes de la vieille monarchie, croient, en

l'opposant aux images des fureurs révolutionnaires, justifier la rébellion et légitimer l'anarchie. Mais, pour qui sait le considérer de loin et de haut, ce grand phénomène politique nous apprend qu'il dut son existence autant aux imprudences des uns qu'à l'ambition des autres ; que tous ont failli, parce que les choses n'étaient plus en accord avec les hommes, les institutions avec les mœurs, ni les opinions avec les devoirs.

Si le dernier siècle a fait le mal, c'est par les siècles précédents que ce mal fut préparé. Les querelles des souverains et des grands vassaux ; les disputes des catholiques et des protestants, des jésuites et des jansénistes ; les discussions de la cour et du parlement : telles furent les sources fatales du républicanisme et de l'impiété. À force de raisonner sur l'existence de Dieu, on affaiblit la croyance religieuse ; à force de discuter sur les droits des souverains, on relâcha les liens de l'obéissance. Chaque jour on minait cette terre où étaient assis et le trône et l'autel. Des novateurs ardents ont précipité la chute de l'autel et du trône ; mais nos imprudents aïeux avaient apporté les combustibles où leurs successeurs ont mis le feu. Accusons de nos malheurs le passé et le présent : nous en avons le droit aussi incontestable qu'inutile.

Cette terrible crise du corps social n'était pas la première, mais c'était assurément la plus forte qu'il eut encore essuyée. Jusqu'alors aucun grand changement ne s'était opéré dans son organisation sans l'intervention des rois et tant qu'on les avait vus associés avec le peuple pour modifier la constitution de l'État, cette confédération avait épargné à la France des secousses violentes et des malheurs sans nombre. Pourquoi faut-il qu'elle n'ait pas été toujours assez sage pour attendre du trône la nouvelle impulsion nécessaire à la prolongation de son existence politique ?

Ce qui contribua le plus au divorce déplorable entre le Roi et la France, ce fut la nullité du gouvernement de Louis XV. Sous un prince qui ne sait imprimer aucun mouvement à la nation, elle va d'elle-même, parce qu'il faut toujours qu'une nation marche : dès lors abandonnée au caprice de ses passions, elle s'agite dans tous les sens pour être quelque chose, voyant que son souverain n'est rien. Du mépris que lui inspire l'affaiblissement de l'autorité, elle

passé au désir de l'indépendance : la discussion de ses devoirs l'amène à la recherche de ses droits, et de cet examen à la révolte la transition n'est jamais longue. Il fallait donner une tendance quelconque à l'esprit français pour le dérober à cet état d'oisiveté menaçante qui le porta vers les grandes et dangereuses questions d'intérêt public. Tout souverain qui sait occuper son peuple est sûr de le gouverner.

Cette tâche, il est vrai, devenait de jour en jour plus difficile. Tous les éléments sur lesquels reposait la tranquillité de la France semblaient prêts à se dissoudre. La majesté du trône dégradée, la noblesse restée sans consistance, le clergé forcé de reculer devant la philosophie, présageaient une catastrophe imminente. La révolution qui éclata sous le règne du petit-fils, avait commencé dès le temps de l'aïeul, du jour où la raison du peuple s'émancipa et demanda des comptes au souverain. Le changement qui se fit alors dans les idées en devait amener un dans les choses et une fois que les sujets eurent manifesté une volonté, il n'y en avait plus sur le trône.

Si Louis XV fit ou laissa faire le mal, son successeur en ressentit les effets. Lorsque le sceptre tomba entre les mains de Louis XVI, ce prince en reconnut bien vite la pesanteur et l'inutilité. On lui laissait un royaume, mais il n'avait point de sujets. La nation, dont on avait négligé les affaires, s'en était mêlée, et ne voulait plus abandonner les plans d'administration imaginés par elle. Elle dictait les lois et ne les recevait plus. L'opinion publique, qui s'était formée loin du trône et contre le trône, traitait avec le Roi de puissance à puissance, non comme un auxiliaire prêt à le seconder, mais comme une ennemie disposée à le perdre. Louis, à l'aspect des dangers qui l'environnaient, s'effraya moins pour son autorité que pour le salut public. Il consulta le vœu des citoyens dans le choix de ceux qu'il associa au partage du peu de puissance qui lui restait. Ainsi MM. Turgot et de Malesherbes furent appelés au ministère ; ainsi le département des finances fut confié plus tard à M. Necker. Dès qu'on signalait un abus, il était détruit ; dès qu'on demandait une réforme, elle s'opérait. Sans doute il restait encore beaucoup à faire pour contenter la nation et pour mettre l'état civil en harmonie avec les vœux comme avec l'esprit du siècle ; mais chaque jour voyait

disparaître quelques débris de cet échafaudage de féodalité qui encombrait encore l'édifice social, et peu d'années auraient suffi à l'accomplissement d'une sage et utile régénération. Il ne fallait au peuple que de la patience, mais quel peuple est capable d'attendre ? Et d'ailleurs où étaient la sagesse et la bonne foi ?

Toutes les classes voulaient une révolution, et chacune la voulait à son profit : c'était assez manifester l'intention de la rendre indépendante du Roi, qui ne la désirait que dans la vue du bien général. Quelques grands seigneurs et le parlement cherchaient à s'élever sur les ruines de l'autorité royale ; le tiers état, qu'importunait cette gradation de rangs et de dignités où il était assuré de ne jamais parvenir, visait à tout renverser pour se mettre au niveau de tout. Il était le plus fort, il l'emporta. La résistance qu'on lui opposa le rendit féroce. Les premiers essais que le peuple fait de son autorité sont toujours des actes de cruauté : il ne sait point régner, il ne sait que tyranniser ; il ne comprime point, il tue ; sa politique, c'est la violence ; son trône, c'est l'échafaud. On dirait qu'averti par sa conscience de l'illégitimité de son pouvoir, il se hâte, avant que ce pouvoir lui échappe, de l'exercer à la manière des usurpateurs. S'il est terrible, s'il n'épargne rien, c'est par la certitude qu'il a de ne pouvoir rien conserver.

Placé au milieu d'une nation ainsi disposée, qu'avait à faire Louis XVI ? Ni lui ni tout autre ne pouvait sauver la France, car elle voulait se perdre.

On lui a reproché des fautes, à ce prince qui ne cherchait que le bien, mais qui le cherchait presque seul ; on a parlé de sa faiblesse, de son irrésolution. Et qui pouvait marcher d'un pas toujours ferme et sûr dans cette route si nouvelle, si hérissée d'obstacles, si semée de dangers ? Il est des époques où les événements sont si grands, que tous les hommes assez hardis pour se mesurer avec eux paraissent petits. Il est des nuits tellement obscures, qu'aucun fanal, quelque haut qu'il soit placé, ne peut en illuminer les immenses profondeurs. Qui oserait assurer que le monarque, conseillé par Maurepas, son premier ministre, et averti surtout par le cri public, eut tort de rappeler de l'exil le parlement disgracié par son aïeul ? Cette mesure, jugée si diversement, était-il maître de la repousser ? Ce que les uns regardèrent comme une

faute, aux yeux du plus grand nombre ne parut-il pas une nécessité ? Le fléau d'une guerre lointaine, estimée avantageuse par les esprits superficiels, mais condamnée par les vrais politiques, vint ajouter aux charges du Trésor et aux embarras du gouvernement. Cependant cette guerre donna lieu aux plus beaux faits d'armes de notre marine militaire : abattue sous Louis XIV, négligée par son successeur, elle se releva superbe et triomphante à la voix de Louis XVI. Notre histoire citera toujours avec orgueil les noms de Suffren, de Destaing, et de tant d'autres braves qui promènèrent sur les mers de l'Afrique et de l'Inde, et dans les contrées américaines, la gloire du drapeau français : Pondichéry fut recouvré, le Sénégal fortifié, la puissance de l'Angleterre affaiblie. Tant d'heureux résultats permettent-ils encore à la critique d'accuser et à la France de se plaindre ?

Le véritable sujet de reproche fut l'affaire trop célèbre du collier. Que sert de s'étendre sur ce triste procès où l'on vit la grandeur royale et la pourpre romaine compromises par le contact impur d'une aventurière et d'une comédienne ? Au consentement donné par le Roi à une poursuite judiciaire, on ne reconnaît point sa sévère prudence. La politique exigeait le silence et l'oubli là où l'indignation commanda le bruit et l'éclat.

Le chef du cabinet, Maurepas, était mort ; Maurepas, esprit léger et superficiel, dont la frivolité devenue proverbiale contrastait si étrangement avec le sérieux des circonstances, qui disait autant de bons mots qu'il faisait de petites choses, jouait avec le ministère comme un enfant avec son hochet, intriguait en croyant gouverner, riait en relâchant tous les ressorts du pouvoir, et poussait gaiement vers l'abîme la monarchie toute parée de pompons, toute couronnée de fleurs, au bruit des fanfares de la cour et des sifflets de la nation. Chassé du conseil sous l'ancien règne pour une chanson, rappelé sous celui-ci par un hasard, il laissa les rênes de l'État dans des mains plus aventureuses, mais non plus habiles que les siennes. Ni M. de Calonne, d'intendant de Lille devenu contrôleur général des finances, ni M. de Brienne, successeur de ce dernier, n'étaient en état de porter l'immense fardeau dont leur orgueil osa se charger. M. Necker lui-même, ce banquier genevois instruit au sein d'une république dans l'administration d'un royaume, cet homme d'État qui n'était

qu'homme de bien, cet élu du peuple qui admire comme il condamne, sur parole, ne se montra au timon des affaires que pour révéler aux enthousiastes de son génie toutes les faiblesses d'un caractère indécis et toute l'impuissance d'une science de détails.

Les intrigues se succédaient à la cour, tandis que retentissaient les clameurs de la nation. De tous côtés les passions répondaient à l'appel du monarque, qui demandait à la sagesse de lui indiquer le vœu de son peuple. Les besoins augmentaient. Les refus du parlement, qui pouvait déployer son patriotisme en consentant à l'enregistrement de deux édits nécessaires, avait forcé le Roi à la plus terrible des mesures.

Les états généraux étaient convoqués ; ils ont paru, ils ont agi. Qu'ont-ils fait ? L'Europe le sait, la France les accuse, la postérité les jugera.

Il suffit de lire l'exposé des opérations de cette assemblée pour se convaincre de ses torts ¹. Chargée par les citoyens de tous rangs de concourir à la réforme des abus, à la restauration des finances et au raffermissement de l'ordre social, elle détruisit tout. La monarchie, la noblesse, la religion s'engloutirent presque en même temps dans le vaste gouffre ouvert par ses mains factieuses. Quand elle nous eut donné au lieu d'un Roi un premier fonctionnaire public, au lieu d'une sage classification de citoyens un ridicule essai de nivellement, au lieu de trésors véritables un papier chimérique, au lieu de lois fortes et compressives une constitution sans autorité et sans consistance, elle déserta le poste de Solon pour céder la place aux Catilinas.

On croit généralement que la cause de tant de malheurs fut le doublement du tiers, on se trompe. Qu'importait le nombre ? Pour arracher de ses fondements l'édifice social et pour le renverser, deux leviers suffirent : l'or de Philippe d'Orléans et l'éloquence de Mirabeau. Ou plutôt tout concourut au bouleversement général : le prince par ses coupables manœuvres, le tribun par ses harangues perturbatrices, la cour par sa faiblesse, les députés par leurs divisions, et la France était perdue bien longtemps avant qu'on soupçonnât sa dissolution.

La France fut perdue le jour où l'assemblée proclama sa scission avec le Roi dans la salle du jeu de paume de Versailles.

C'était le 22 juin 1789 : le lendemain le Roi fait lire devant les députés réunis cette célèbre proclamation contenant les bases d'une charte qui aurait suffi à des citoyens, mais que repoussèrent les factieux ; déclaration que son auteur, M. Necker, répudia, moins peut-être pour se venger des modifications qu'on y avait introduites que pour soutenir sa popularité chancelante² ? Une telle conduite méritait une punition ; le ministre fut renvoyé, et à cette nouvelle Paris se révolta. La Bastille, vide de défenseurs, fut prise et détruite, son gouverneur massacré, la populace souveraine ; et la révolution monta sur des ruines pour dire au monde enrayé : Me voici !

Cette journée a pris date dans l'histoire : on l'appelle le 14 juillet.

Après la première et terrible manifestation de son existence et de sa force, le chemin du trône était ouvert à la révolution, qui marcha droit à son but. Non contente d'avoir conquis la capitale et par elle le royaume, elle voulut conquérir le Roi ; et le 6 octobre Louis XVI, assailli dans son palais de Versailles, forcé de quitter le berceau de ses grandeurs, entouré d'une forêt de piques menaçantes, entraîné captif avec sa famille dans les murs de Paris, où la voix éloquemment perfide d'un maire lui annonça en phrases de rhétorique qu'il avait régné. Depuis ce jour, confiné au château triste et nu des Tuileries, le souverain, qui ne l'était plus, sentit la nécessité d'échapper au sort inévitable de tout roi détrôné ; il voulut fuir, il fuit ; mais arrêté à Varennes, il se vit ramené, plus prisonnier que jamais, dans ce même Paris d'où il ne devait plus sortir que pour prendre tardivement sa place parmi les tombeaux de ses aïeux au vieux monastère de Saint-Denis.

Quelque temps après, l'assemblée, qui venait d'achever sa constitution, l'offrit à l'acceptation du prince, auquel le refus ou l'hésitation même étaient devenus impossibles. Pour célébrer cet événement, on imagina la grande déception à laquelle le nom de fédération fut donné. Cent mille Français réunis parurent au Champ-de-Mars, et, au nom de la nation qui les avait envoyés, prêtèrent, devant un autel où Dieu n'assistait pas, serment de fidélité à un roi qu'ils ne reconnaissaient plus, tandis que Louis XVI jurait de vivre et de mourir pour le maintien d'un pacte qui consacrait l'anéantissement de son pouvoir.

L'assemblée s'était séparée honteuse d'elle-même, inquiète de son ouvrage, ignorante de ce qu'elle avait fait, comme ces ouvriers de la monstrueuse Babel qui se dispersèrent par le monde après l'imparfaite construction de leur édifice. Le corps législatif arriva, et son premier acte fut de mettre le Roi aux pieds de la nation. Mais l'avilissement du prince ne suffisait pas à la révolution. Elle s'irrite et rugit ; il lui faut une victime, et non un captif. La voilà qui reparaît aux Tuileries pleine de pensées sinistres : les portes s'ouvrent, les gardes du trône s'éloignent ; plus de barrière entre elle et cette tête royale dont elle vient faire sa proie. Mais elle ne soupçonnait pas toute l'intrépidité de l'innocence et de la vertu ; elle l'apprend, elle s'étonne ; elle reste interdite devant le calme de cet homme qu'elle croyait sans force, parce qu'il était sans défenseurs. Un sentiment inconnu de respect arrête sa férocité, glace son bras, et tout ce qu'elle peut faire contre lui et pour elle, c'est de l'associer, pour ainsi dire, à sa cause en le couvrant du bonnet sanglant qui sert de signal à ses bourreaux comme de trophée à ses crimes. Sa fureur cependant se réveille au nom de la Reine, qu'elle cherche, qu'elle poursuit, qu'elle veut frapper au défaut du Roi, pour avoir du moins à se vanter d'un meurtre ; mais, dans sa méprise, elle lève sa main noire et hideuse sur la vertueuse sœur du monarque. Ce fut alors que Madame Élisabeth dit à ses amis, qui la nommaient au monstre et à son horrible cortège dans l'intention de la sauver : Ne les détrompez pas. Mot sublime comme tous ceux qu'on entendait alors aux Tuileries, mais qu'on n'entendait que là.

Aurons-nous la force de rappeler cette journée du 10 août, cette journée où le crime rassuré prit sa revanche, et qui fut la dernière de la royauté, si l'on pouvait appeler du nom de royauté ce simulacre couvert d'ornements et chargé d'un sceptre qui se tenait encore debout sur le seuil d'un palais ? Que de contrastes déchirants ! Que d'images d'horreur et d'admiration, d'épouvante et d'attendrissement ! Ici, l'audace dans toute sa fureur ; là, le dévouement dans tout son héroïsme : la lutte désespérée de la rébellion et de la fidélité ; et au milieu des physionomies de tant d'assassins, de tant de victimes, la vénérable figure du monarque étendant la main entre les ennemis de son rang et les amis de son malheur, leur criant à tous d'épargner le sang, et, pour arrêter le

carnage, se livrant lui-même avec sa famille. Admirable et inutile sacrifice !

Tandis que Louis XVI se rend dans l'assemblée des législateurs, les brigands canonent les Tuileries, s'en emparent, y promènent le ravage et l'incendie, puis se retirent sur les cadavres des Suisses et des vieux gentilshommes, derniers défenseurs de la couronne pour laquelle ils sont morts sans l'espérance de la sauver. La confusion règne dans Paris : les pouvoirs de l'État ont cessé ; l'anarchie lève sa tête ensanglantée et brandit son horrible hache. Il ne reste en activité que la commune et le corps législatif. Celui-ci envoie au Temple l'hôte royal qui s'est confié à lui, et proclame la république. Celle-là, pour achever son œuvre, ouvre au peuple les prisons et lui crie : Tue ! Le peuple tue, les prisons sont vides : une seule n'a pas encore rendu ses détenus ; c'est le Temple. Mais la justice nationale (ils osent l'appeler ainsi) veille et prépare l'échafaud où monteront alternativement un roi, une reine, une princesse, également coupables du crime d'avoir aimé la France, servi Dieu et pratiqué la vertu.

Qui doit périr le premier ? Louis XVI. Une Convention est nommée et vient le juger. Elle vient le juger, et la loi est là qui lui défend de porter la main sur cette tête encore sacrée, même après que la couronne, en tombant, l'a tristement laissée à nu. Mais qu'importe la loi ? Il en est une qu'on invoque toujours quand on veut violer toutes les règles : le salut public. *Louis Capet* comparait devant ces hommes dont le plus grand nombre a déjà prononcé sa condamnation ; il pouvait dédaigner de leur répondre et récuser des juges qui s'étaient déclarés ses ennemis ; sûr de son innocence, il consent à se justifier : à chacun des griefs dont on le charge, il oppose des dénégations appuyées de preuves irréprochables. Il n'est ni intimidé par les regards menaçants qu'on lui lance, ni troublé par les questions insidieuses dans lesquelles on veut enlacer sa bonne foi. Comment ne craint-il pas ce tribunal de sang ? Qui lui prête ce courage simple et inébranlable ? D'où vient que, seul contre tous, il lutte sans désavantage, ou plutôt sort vainqueur du combat ? Dieu vous dira quelles armes il place dans la main des justes, de quels sentiments il fortifie leur cœur ; jusqu'à quel degré d'élévation il fait parvenir ceux qui l'invoquent humblement, toutes les ressources qu'on

obtient de lui dans le malheur, et combien il y a de calme, de résignation et de détachement dans l'homme qui compte moins sur la justice de la terre que sur l'approbation du ciel.

Écoutons l'auguste accusé rentré dans sa geôle, et confiant ses dernières et ses plus intimes pensées à l'un de ses défenseurs ; il nous apprendra lui-même le secret de sa magnanime sécurité : « Ah ! mon ami, dit-il à M. de Malesherbes, combien je vous souhaiterais de penser comme moi ! Je vous le répète, la religion instruit et console tout autrement que la philosophie. » Puis il ajouta ces paroles remarquables : « Depuis deux jours je suis occupé à chercher si j'ai, dans le cours de mon règne, pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien, Monsieur de Malesherbes, je vous le jure dans toute la sincérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur de mon peuple, et n'ai pas formé un seul vœu qui lui fût contraire. » L'histoire a reçu le serment de Louis XVI et cassé l'arrêt de la Convention. Pouvait-elle balancer entre un tel accusé et de tels accusateurs ?

Il est prononcé cet arrêt. La majorité de cinq voix décide que le juste mourra, qu'il mourra de la mort des criminels. En vain il demande l'appel au peuple, sa demande est rejetée. Il renonce à la vie, mais il veut sanctifier sa mort, et la religion est appelée auprès du royal condamné. De ses dernières heures qu'il lui consacre, Louis n'en distrait qu'une pour la nature et une autre pour la reconnaissance. Dépouillé, privé de tout, qu'offrirait-il à M. de Sèze, celui dont l'éloquent plaidoyer l'eût sauvé s'il avait pu l'être ? « Embrassez-le », répond M. de Malesherbes. Louis l'embrasse, et de Sèze se croit plus que payé de son dévouement.

Cette dette de la royauté acquittée ainsi avec une simplicité antique, son testament écrit, testament sublime, qui semble tracé par la plume d'un apôtre, Louis a fini avec les hommes : il se tourne vers la Reine et ses enfants ; il demande sa sœur ; il leur doit ses derniers adieux et ses derniers conseils. Ici plus de Roi : il ne reste qu'un père, un époux, un frère en présence des plus tendres objets de ses affections ; vous n'entendrez point le bruit des armes ni le cri de la résistance ; vous ne verrez que des larmes au milieu desquelles s'échappera des lèvres de la victime le mot de la religion et de la vertu : Pardon ! Quel tableau de la fin du juste !

Celui qui, poursuivi par les passions des hommes, n'a jamais su que souffrir et bénir, celui dont le peuple, au plus fort de son délire, disait : Ce pauvre tyran ! mot qui signifiait encore : Notre bon Roi ! Louis XVI, du fond de sa prison du Temple, condamné à expier par un trépas ignominieux seize ans d'un règne de bienfaisance et d'amour, se dévoue sans peine et sans effort, prie pour les insensés qui ont dicté sa sentence et *qui se sont faits ses ennemis*, embrasse sa malheureuse famille, répand ses bénédictions et sur ceux qui le pleurent et sur ceux qui le frappent, défend à son fils de venger son trépas, marche au supplice, tombe sur la terre et se relève dans le ciel.

Les hommes qui s'essayaient par le régicide à l'assassinat de la nation entière, n'ont pas rougi de dire : Nous avons tué Louis XVI pour satisfaire au vœu des Français. Mais le deuil de la France leur a répondu, et la vie de Louis XVI leur répond mieux encore.

Quel était donc ce roi qui, dans l'âge des erreurs et de l'inexpérience, monta sur le trône pour y commencer par un acte de bonté l'exercice de toutes les vertus ; qui, élevé dans le sein d'une cour voluptueuse, garda de chastes mœurs et des goûts sévères ; qui, parmi les propagateurs des maximes de l'athéisme, sut manifester son attachement à la religion de ses aïeux, sans intolérance et sans superstition³ ; ce Roi qu'on vit, toujours juste, toujours bon, s'inquiéter à chaque moment des besoins de son peuple, jamais des prérogatives de sa couronne ; aussi incapable de haïr que de punir ; aussi heureux d'entendre des paroles d'amour sortir de la bouche de ses sujets que jaloux de gagner leurs cœurs par la touchante séduction de ses bienfaits ? Demandez à ceux qui ont vu son règne ce qu'il a fait pour la nation. Ils vous attesteront, comme l'histoire, que Louis a fait le bien avec une si magnanime obstination, qu'il aurait fini par triompher des efforts de tant de pervers qui voulaient alors le mal, s'il n'y avait pas des époques où la vertu est impuissante contre le crime. Ils vous montreront Louis cherchant dans le retranchement de ses jouissances personnelles un soulagement à la détresse de ses sujets, effaçant les derniers vestiges de la barbarie féodale, abolissant des coutumes odieuses et cruelles, prêtant l'oreille aux vœux du moindre des citoyens et rendant justice à tous. En vain la calomnie a-t-elle osé le poursuivre sur le trône et l'assiéger au

bord du tombeau. Les témoins sont là, les faits parlent : la vérité sort de toutes les bouches et s'élance du sein de toutes nos ruines pour proclamer dans Louis XVI le héros de l'humanité.

Et le sang d'un tel monarque aurait été répandu par la nation la plus douce, la plus loyale, la plus aimante parmi les nations de l'univers Et, au lieu des bénédictions qu'il méritait, elle lui aurait prodigué les anathèmes ! Qui peut le croire et connaître les Français ? Non, non : si des malheurs inouïs ont pesé sur la tête de Louis XVI, lorsqu'il ne veillait que pour notre bonheur ; si, en ajoutant à nos libertés, il s'est jeté lui-même dans des fers ; si, à mesure qu'il se rapprochait de son peuple, il faisait des pas vers ses bourreaux ; si la mort a frappé cette grande victime sur l'autel prétendu de la patrie, qui représentait la patrie alors ?

Quelques misérables factieux, puissants par la terreur qu'ils inspiraient, osèrent se déclarer les interprètes du peuple et condamner le monarque. Sans cette horrible phalange de méchants, qui sut se placer entre la nation et le souverain, la France aurait marché vers d'heureuses destinées, et Louis n'eût pas échangé sa couronne contre la palme du martyr.

Quels inépuisables regrets doit nous laisser sa mort ! Que de pensées généreuses ont péri avec lui ! Éclairé sur le véritable esprit de son siècle, il tendait tous les ressorts d'une âme pure et remplie d'intentions bienfaisantes, pour concilier nos anciennes institutions avec nos mœurs nouvelles. Plus que tous ses sujets, il aspirait à la réforme des abus, au perfectionnement de l'ordre social. Ses vues patriotiques embrassaient à la fois tous les Français ; il les appelait tous à concourir par des concessions réciproques à cette amélioration désirée. Il aurait voulu communiquer ses sentiments désintéressés à chacun des citoyens ; il aurait voulu obtenir que tous les intérêts particuliers se confondissent dans l'intérêt général, toutes les passions individuelles dans le saint amour du bien public. Que de mal ils nous ont fait, ces insensés qui, en le ravissant à nos vœux, ont détruit les germes de son avenir ? Mais si leur funeste délire ne se fût pas exercé sur lui, aurait-on connu toute la vertu de ce roi chrétien ? Aurait-on pu deviner jusqu'à quel degré de sublimité peut parvenir une âme qui s'élève sur un autre appui que les forces humaines ?

Il faut voir Louis XVI dans tous les périodes de cette longue agonie de la royauté, conservant au milieu des factions cette sérénité inaltérable de l'homme de bien ; grand jusque dans l'abaissement de sa puissance par une grandeur inhérente à son caractère, à ce caractère invariable dans sa bonté et dans sa résignation. Mais c'est surtout lorsque, prêt à subir son arrêt, il prodigue les dernières consolations au vénérable Malesherbes, et épanche ses dernières pensées dans le sein du religieux Firmont : c'est là que Louis, par la sublimité de l'abnégation de soi-même, devient un être presque surnaturel qui n'a plus rien de commun avec les hommes que leurs traits et leur langage.

Non, ce n'était pas un homme que celui qui répétait sans cesse ces paroles : « Je ne veux pas qu'une seule goutte de sang soit versée pour moi. » Gardons-nous bien de prononcer sur les actions de sa vie comme sur celles des autres êtres. Le jugement de sa conduite n'appartient pas plus aux mortels que les vertus qu'il a déployées n'appartiennent à la terre. Eh ! que sont ces hautes qualités des héros, des sages, des législateurs ? N'en avons-nous pas vu de plus élevées et de plus admirables ? N'avons-nous pas vu l'homme vaincu sans cesse dans Louis ? Il n'était pas envoyé sur la terre pour nous montrer seulement un roi, il avait une mission plus extraordinaire et plus difficile : il l'a remplie ; et, après avoir laissé parmi nous les exemples de ses vertus pour les opposer aux exemples du crime, il a disparu de cette terre où fut son trône ; il a disparu dans un nuage de sang à ce cri prophétique et sacré : Fils de saint Louis, montez au ciel !

Mais que dirai-je d'une autre victime non moins auguste, qu'il ne faut pas séparer de lui dans nos regrets comme dans notre culte ? Qui ne se rappelle cette souveraine si longtemps adorée, et dont la seule présence répandait l'allégresse parmi tout un peuple ? Celle qui avait vu son berceau entouré d'encens, ce fut au milieu des outrages qu'elle descendit au tombeau. Accusée de tous les crimes, parce qu'elle avait tous les charmes, cette reine infortunée, plongée dans les prisons, n'eut pas même la consolation qui adoucit les derniers moments de son époux. Du moins Louis, en mourant, put recevoir dans un embrassement douloureux les tendres adieux de tout ce qui lui était cher : il vit ses enfants, sa femme et sa sœur qui lui survivaient ; et

l'espérance qu'il perdait pour lui, il la reporta sur eux. Une ombre de respect pour les droits des humains, qui l'accompagna encore jusqu'au lieu du supplice, lui fit penser que cette nation égarée n'était pas pervertie ; qu'avec lui peut-être expirerait la fureur de ses ennemis, et que l'enfance du jeune Dauphin, son innocence, ses charmes lui préparaient un sort plus heureux que celui de son père. Ces nobles illusions, qui pouvaient flatter Louis dans les murs du Temple, durent abandonner Marie-Antoinette dans les cachots de la Conciergerie, où l'avaient transportée les bourreaux du Roi. Fatiguée de malheurs, rassasiée d'opprobres, jetée parmi les plus vils criminels au séjour des condamnés, loin de sa sœur et de ses enfants, sans appui que Dieu qui seul la visitait et lui prêta cette force merveilleuse devenue une de ses gloires, si le courage ne manqua point à cette reine, quelles consolations pouvaient rester à cette mère ?

Oh ! par quelles affreuses sollicitudes son cœur dut être éprouvé ! Nous l'avons vue, magnanime et fière, marcher au tribunal de sang qui osa l'interroger, répondre à ses juges avec cet accent de l'innocence et de la majesté dont leur audace fut terrassée, et paraître à l'échafaud sans effroi, comme elle s'était montrée devant eux sans trouble. Hélas ! nous prenions ce calme de sa conscience, qui ne lui reprochait rien, pour la tranquillité d'une âme qui, à force d'injustices souffertes, avait appris à se détacher de la terre. Mais l'avons-nous vue dans la solitude de sa prison, à ce moment suprême où, bien insensible sans doute au souvenir de ses grandeurs passées, l'image d'un fils et d'une fille, que sa mort laissait à ses bourreaux, assiégeait sa pensée de mille terreurs légitimes ? Qui pouvait lui promettre que leurs jours seraient respectés ? N'apprenait-elle pas par sa condamnation que la rage des assassins était insatiable ? Ne voyait-elle pas leur férocité croissante se manifester chaque jour par de nouveaux excès, excès d'autant plus odieux, qu'ils attestaient, par leur inutilité, l'unique besoin de se livrer au crime ? Dans l'accumulation des maux qui l'accablaient, comment espérer que ces maux ne retomberaient pas sur la tête de sa royale famille, et que son trépas serait le dernier ?

Elle les connaissait trop, ces hommes de sang, pour ne pas tout craindre de leur barbarie. Aussi ne fut-ce pas d'eux qu'elle attendit

le salut de ses enfants : elle porta ses regards vers le ciel ; elle invoqua celui qui fait le destin des rois et des peuples, celui qui veille sur l'opprimé et confond les desseins de l'oppresseur, celui qui est patient parce qu'il est éternel, mais qui punit et récompense parce qu'il est juste ; elle lui dit : Sauve ma famille, je te la confie. Et, se reposant sur la protection de son Dieu, elle mourut. Elle mourut conduite au supplice dans un misérable tombereau, insultée par les vociférations d'une populace effrénée, les mains attachées par d'infâmes liens, traitée avec un mépris calculé ; mais on avait pu la dépouiller de ses ornements suprêmes sans pouvoir effacer de son front ce caractère imposant de reine ; la dégrader par des humiliations sans pouvoir l'avilir en lui arrachant des bassesses ; lui ravir sa gloire sans parvenir à lui enlever sa vertu. Elle était au-dessus de ses juges, de ses bourreaux ; elle les écrasait encore du poids de son immuable dignité.

Soyez en paix dans les cieux, âme pure et éprouvée par tant de souffrances. Ce monstre qui vous poursuivait sur le trône et vous précipita dans le tombeau, la calomnie, votre ennemie implacable, s'est enfuie devant la vérité. La vérité vous montre à la France et à l'Europe telle que vous étiez durant les jours de votre trop courte existence : aimable, bienfaisante, ornée de grâces, douée de sensibilité, protectrice ou plutôt amie des arts, digne enfin du rang suprême par vos éminentes qualités, faite surtout pour plaire à cette nation brillante sur laquelle vous étiez appelée à régner, et qui vous eût toujours adorée si l'on ne vous eût rendue méconnaissable à ses yeux. Elle a repris pour vous tous ses sentiments en retrouvant les vôtres dans ce testament si touchant et si respectable ou votre clémence, tracée en caractères divins, égale celle de votre époux. C'est en se pénétrant de vos derniers vœux que les Français, si longtemps malheureux ou trompés, sentiront désormais redoubler leur reconnaissance pour cette famille d'anges qui, sur le trône du ciel comme sur celui de la terre, les couvrit de ses bénédictions, les purifia par ses vertus et les reconquit par ses bienfaits.

Charles BRIFAUT, *Œuvres*, tome I, 1858.

¹ Elle créa des pouvoirs indépendants les uns des autres, indépendants du Roi, indépendants des députés eux-mêmes elle ôta au ministère toutes ses attributions, et ne songea point à s'en emparer ; elle plaça les fils de l'administration dans toutes les mains, sans les faire aboutir ni au pied du trône ni aux colonnes du sanctuaire des lois. Ses idées en politique étaient si fausses, qu'elle avait remis au choix du peuple la nomination des juges, et décidé qu'on procéderait tous les trois ans à la réélection de ces magistrats. Dans la peur d'avoir une armée qui, sous la main du prince, devint un instrument de despotisme, elle ôta à l'autorité les moyens de rendre cette armée imposante au dedans et redoutable au dehors. Triste rôle de ces représentants de la nation ! Ils se disaient les mandataires du peuple français, et ils n'agissaient que par l'impulsion du peuple de Paris. Ils se paraient du nom de législateurs, et des misérables, couverts de haillons, leur dictaient des lois, la pique à la main ! Esclaves de la multitude, ils ne surent faire qu'un esclave de plus, et c'était le Roi. Lié par toutes les obligations, sans posséder aucun moyen de répression, le Roi n'était plus que le jouet des factieux, en attendant qu'il devint leur victime. Nulle balance entre ses droits et ceux de l'assemblée. En sa qualité de pouvoir exécutif, il fallait qu'il attendît des ordres pour agir, et quand on lui enlevait la force nécessaire, son impuissance était taxée ou de mauvaise volonté ou de perfidie. Chaque empiétement de l'assemblée le repoussait du trône, et on lui déférait le titre de roi constitutionnel, lorsque la constitution ne lui laissait pas même les privilèges du dernier citoyen. Contre le droit commun, l'intérieur de son palais n'était point libre ; on arrivait à main armée dans sa chambre et jusqu'à son lit ; on lui refusait la simple permission de sortir de Paris pour respirer à quelques lieues ; s'il tentait de s'éloigner par surprise, on le surveillait, ses chevaux étaient dételés, sa personne menacée, et sans la protection du commandant de la garde nationale, le chef des Français courait risque de la vie. Où étaient donc alors les lois et l'autorité ? À qui obéissait-on ? À qui intimait-on des ordres ? Quelles étaient les volontés légales ? Ah ! l'horreur et l'indignation s'emparent du cœur quand on voit la France livrée à de tels désordres, gouvernée par de tels hommes et précipitée dans de telles destinées.

² Quelles qu'aient été ses intentions, il eut tort de s'absenter : c'était accuser le Roi, c'était découvrir la royauté. Ne devait-il pas, avant tout,

s'expliquer avec Louis XVI ? Cette absence silencieuse fut une désertion, et toute désertion est inexcusable.

³ Sa conduite et ses actes relatifs aux protestants le prouvent assez.

www.biblisem.net